

Nos Réf. : Env CV
décision/contrat de vente

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Considérant que dans le cadre de la manifestation des Recyclades, le Grand Parc souhaite proposer une exposition interactive sur le thème de l'environnement

Décide

Art. 1 -Un contrat de vente est passé avec le Pavillon Noir, représenté par Pascal DEJAX, situé au lieu dit « Le bus » 76 740 Angiens, pour la cession des droits d'activité de l'exposition-spectacle interactive « Echos...Logiques » du 14 au 28 Juin 2004.

Art. 2 -Le prix total de la prestation s'élève à 5 025 € HT.

Art. 3 -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat de vente à intervenir.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Versailles, le 10 JUN 2004



Le Président,

Etienne PINTÉ

Député-Maire de Versailles

CONTRAT DE VENTE

EXPOSITION INTERACTIVE
"ECHOS... LOGIQUES !"

ENTRE,

PAVILLON NOIR, représenté par Pascal DEJAX, domicilié
"Le Bus" 76740 ANGIENS, ci-après dénommé le **PRODUCTEUR**

et,

N° PINTE
représentant Communauté de Communes du Grand Parc
domicilié 7 rue de Chantilly 78200 VERSAILLES
ci-après dénommé l'**ORGANISATEUR**.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

ENGAGEMENT : Le Producteur s'engage envers l'Organisateur à céder les droits d'exploitation de l'exposition-spectacle interactive **"ECHOS... LOGIQUES !"**

Lieu de présentation : CHATEAU de BUS

Durée de l'exposition : du 16 juin au 28 Juin 2006

Le montage s'effectuera le 16 et le démontage le 28

La prestation du Producteur se compose :

du TRANSPORT
 de l'ENTRETIEN

du MONTAGE et du DEMONTAGE
 de l'ACCUEIL du PUBLIC

ARTICLE 2 :

APPOINTEMENTS : Le montant de la prestation est fixé à 4575,-

DÉFRAIEMENTS : Le Producteur recevra un défraiement journalier par personne employée de Euros/jour
soit la somme totale de *in chq*

ou :

TRANSPORTS : Les trajets de début et de fin d'engagement sont remboursés sur la base de Euro / Km
du lieu d'exposition au siège de PAVILLON NOIR
(76 / Seine-Maritime), et retour.
soit la somme totale de *Fa fait* 400,-

MONTANT HORS TAXES : 5025,-

TVA 19,6 % 984,90

Soit au total la somme de 6009,90 Euros TTC

(Six mille neuf euros et quatre-vingt-dix centimes)

Le cachet convenu fera l'objet de 2 chèques barrés ou virements à l'ordre de PAVILLON NOIR.

L'Organisateur s'engage à régler la moitié de cette somme à la signature du contrat. Le solde sera réglé impérativement à la fin de la prestation. Dans le cas contraire, tout retard de paiement entraînera des frais supplémentaires (soit 3 % par mois des sommes restant dûes).

Si le contrat devait être réglé par mandat administratif, celui-ci doit impérativement être mis en paiement dans les 15 jours suivant la fin du présent contrat. Dans le cas contraire, les indemnités de retard seront décomptées dès le seizième jour.

ARTICLE 3 :

PUBLICITÉ : Le Producteur s'engage à fournir à l'Organisateur tout élément nécessaire à la publicité de la manifestation, soit :

- 50 prospectus de présentation pour enseignants
- 50 affiches

Par ailleurs, l'Organisateur s'engage à assurer la publicité de la manifestation par tous les moyens dont il dispose et d'en rendre compte au Producteur à l'issue de celle-ci par l'envoi d'un dossier de presse complet.

ARTICLE 4 :

DEDIT : Sauf pour les cas de force majeure prévus par la loi, si la présentation ne pouvait avoir lieu dans les conditions prévues, la partie défaillante devra payer un dédit s'élevant à 475,- sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure et sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés par la partie lésée.

En cas de contestation grave concernant l'interprétation du présent contrat, les parties prennent attribution expresse de juridiction aux tribunaux de la Seine-Maritime.

ARTICLE 5 :

ASSURANCES : La valeur d'assurance de l'exposition est fixée à 23 000,- Euros. L'Organisateur l'assure à ce montant pour la durée de la prestation. Le détail de cette valeur est jointe au présent contrat.

ARTICLE 6 :

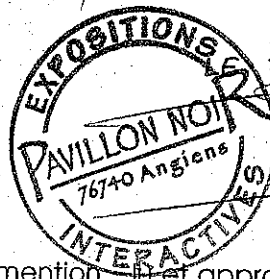
CONDITIONS D'ACCUEIL : La fiche technique annexée au présent contrat est contractuelle et doit être retournée visée au Producteur avec le double de celui-ci. *Installation selon possibilités*

CLAUSE PARTICULIÈRE : L'Organisateur prévoit le personnel nécessaire au déchargement et au rechargement du camion, soit 3 personnes si l'accès est de plein pied, 5 personnes si le cheminement pour gagner le site de l'exposition est plus compliqué (éloigné ou à l'étage). Durée variable d'1 heure à 1heure 1/2.

Fait en deux exemplaires,
ANGIENS, le 31/09/2011



ORGANISATEUR, (1)



PRODUCTEUR,

(1) Veuillez faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé" et retourner l'un des exemplaires signé, accompagné du 1er règlement à l'adresse suivante :

PAVILLON NOIR
"le bus" 76740 ANGIENS

DETAIL D'ASSURANCE

COMPOSITION :

L'exposition est composée :

- de **14 modules-manipulations** incluant des systèmes mécaniques, électriques et électroniques. Ils sont surmontés d'un phare de couleur contactable lors de la partie "spectacle".
Construction en bois, résine, métal et altuglas.

Valeur globale (14 meubles) : 8 400,- Euros

- de **4 fresques originales** de l'artiste plasticien Rodolphe BAUDOIN, de dimensions L/480 cm x H/250 cm chacune (peinture acrylique sur contreplaqué ceintré)

Valeur globale (4 fresques) : 5 000,- Euros

- d'un **corps central** de 5 mètres de diamètre, reproduction d'un morceau de terre (l'un pollué, l'autre en "bonne santé") incluant un arbre, deux rats géants, deux circuits d'eau avec pompes, une faille lumineuse séparant les deux parties.

Valeur globale du décor : 5 000,- Euros

- d'une **porte d'entrée** appelée "INCINÉRATEUR", dotée de systèmes lumineux clignotants et d'un dispositif fumigène.

Valeur globale de la porte : 2 200,- Euros

- d'une **régie** complète permettant de gérer le spectacle d'introduction avec amplificateur, magnéto double-cassette, jeu d'orgue, et jeu d'interrupteurs.
2 rampes d'éclairages basse-tension (20 lampes)
matériel d'entretien de l'expo (éléments de rechange, outillage)

Valeur globale de la régie : 2 400,- Euros

VALEUR TOTALE 23 000,- Euros

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

PAVILLON NOIR

"le bus " 76740 ANGIENS © 02 35 97 45 55